

M. DC. XVII.

Lettres patentes sur la convocation d'une Assemblée pres de sa Maieſté, des plus signalez personnages de France, tant Ecclesiastiques, Nobles, que Officiers du ressort de chacun Parlement. 230.

Le Roy a premierement appaisé les mouuements de son Royaume, puis procuré la Paix entre ses voisins. Se resoult à l'entiere restauration de son Estat. l'Assemblée des Trois Estats en 1615. sans fruit à cause des mouuements de guerre suruenus. Poincts sur lesquels le Roy desire auoir aduis.

Iubilé Vniuersel octroyé par le Pape pour implorer l'ayde de Dieu sur les presentes necessitez de l'Eglise. 236.

Iubilé Lutherien faict en ceste annce par l'Esle-cteur de Saxe, & autres Princes & villes de l'Empire Lutheriens. 243.

Lettres de l'Esle-cteur de Saxe à l'Vniuersité de Lipsic. Trois iours ordonnez pour faire la feste du Iubilé de Luther, lequel est appellé Beat.

A Heildeberg les Theologiens Galuinistes font aussi ce Iubilé, mais d'une autre façon que les Lutheriens. 245.

Diuerſes pieces & iettons d'or & d'argent faicts en memoire du Iubilé Lutherien, par l'Esle-cteur de Saxe, & les villes Imperiales de Francfort, Vormes, & Nuremberg. 246.

Ce que Iean Hus dit en mourant au Concile de Conſtance, de l'Oye, & d'un Cigne qui deuoit venir cent ans apres sa mort, que les Lutheriens disent estre Luther, lequel parut l'an 1517. à escrire contre le Pape & l'Eglise Catholique Romaine.

M. DC. XVII.

*Ce que les Catholiques di soient de Marc An-
thoine de Dominis Archeuesque de Spalatre,
lequel en ceste année 1617. cent ans apres
Luther, auoit commencé à escrire contre le Pape
& l'Eglise.*

247.

Centure de la faculté de Theologie de Paris duliure
de *Republica Christiana*, fait par Dominis. Autheurs
qui ont escrit contre Dominis. Sa Declaration sur les
raisons qui l'auoient meu à se departir de l'Eglise
Romaine. Ce que le Pere Iesuite Eudemon Ioannes,
a escrit dudit Dominis touchât sa sortie des Iesuites.
Nul Iesuite n'est sorty de la societé qui n'ait mō-
stré par ses œuures auoir l'esprit mal timbré. Les
Iesuites n'ont iamais aspiré aux Eueschez en l'Eu-
rope.

*Mort du Sultan Achmet Cham Empereur des
Turcs.*

251.

*Ordre tenu par le Roy a l'ouuerture de l'Assemblée
des Notables.*

252.

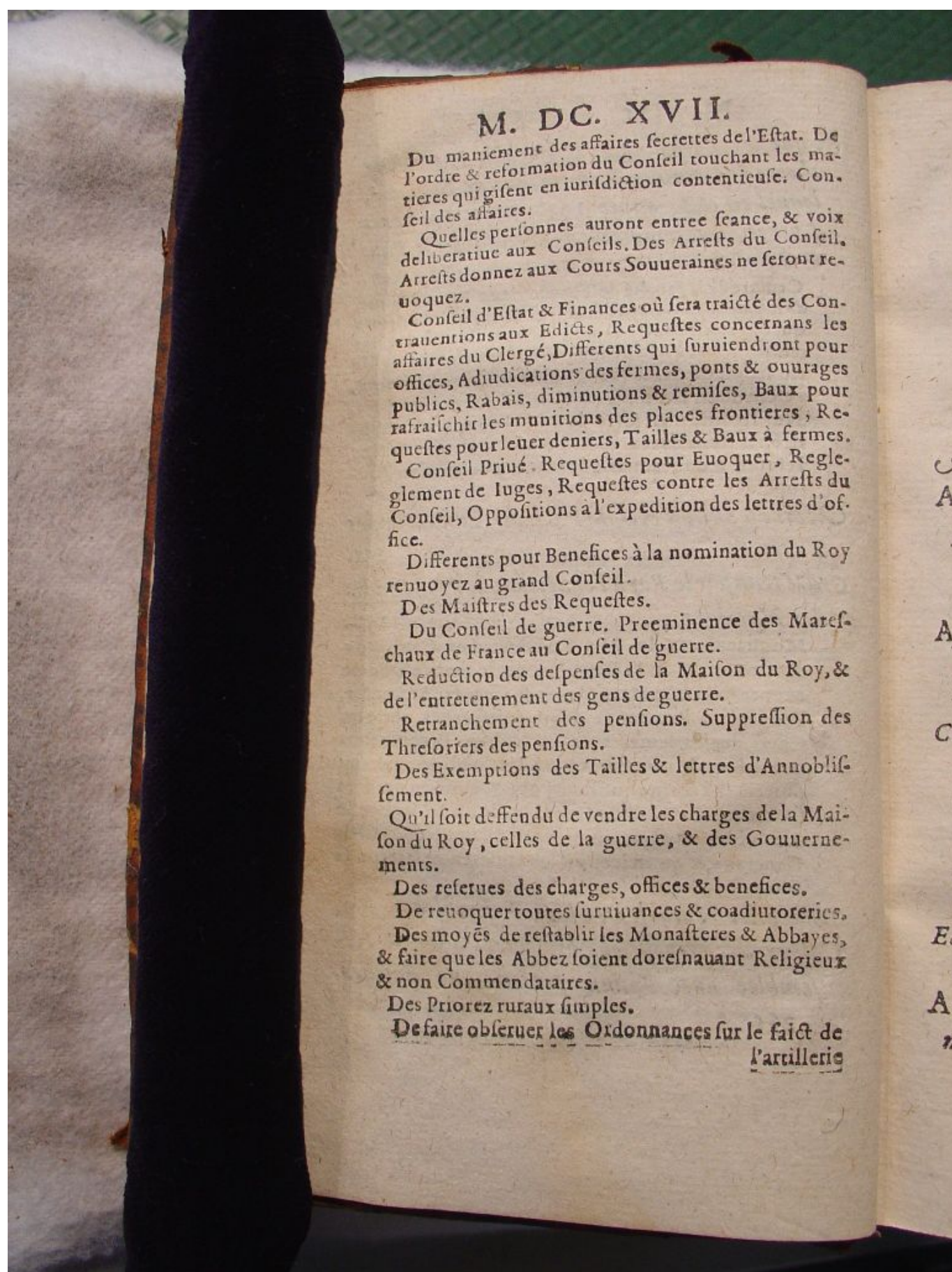
Monsieur frere du Roy President. Les Cardinaux
du Perron & de la Rochefoucault avec le Duc de
Montbazou & le Marechal de Brissac, ses Adjoincts.
Volonté du Roy sur le debat des seances entre les
Chefs des Parlements, & les Nobles. Propositions
que le Roy desiroit faire faire à l'Assemblée, par qui
portées. La forme que l'on y obserueroit en opinant
sur icelles. Lettres octroyées à la Noblesse, que ceste
Assemblée n'estoit point vne Assemblée d'Estats
Generaux, & qu'en iceux il leur appartenoit la seconde
seance.

Seance des Notables en leur Assemblée.

259.

*Cahier des propositions presentées à ladite As-
semblée avec l'aduis sur chacune d'icelles.*

261.



M. DC. XVII.

Du manient des affaires secretes del'Estat. De l'ordre & reformation du Conseil touchant les matieres qui gisent en iurisdiction contentieuse. Conseil des affaires.

Quelles personnes auront entree seance, & voix deliberative aux Conseils. Des Arrests du Conseil. Arrests donnez aux Cours Souueraines ne seront reuoquez.

Conseil d'Estat & Finances où sera traité des Contraintes aux Edicts, Requestes concernans les affaires du Clergé, Differents qui suruiendront pour offices, Adjudications des fermes, ponts & ouvrages publics, Rabais, diminutions & remises, Baux pour rafraischir les munitions des places frontieres, Requestes pour leuer deniers, Tailles & Baux à fermes.

Conseil Priué. Requestes pour Euoquer, Reglement de Iuges, Requestes contre les Arrests du Conseil, Oppositions à l'expedition des lettres d'office.

Differents pour Benefices à la nomination du Roy renuoyez au grand Conseil.

Des Maistres des Requestes.

Du Conseil de guerre. Preeminence des Marechaux de France au Conseil de guerre.

Reduction des despenses de la Maison du Roy, & del'entretienement des gens de guerre.

Retranchement des pensions. Suppression des Thresoriers des pensions.

Des Exemptions des Tailles & lettres d'Annoblissement.

Qu'il soit deffendu de vendre les charges de la Maison du Roy, celles de la guerre, & des Gouvernemens.

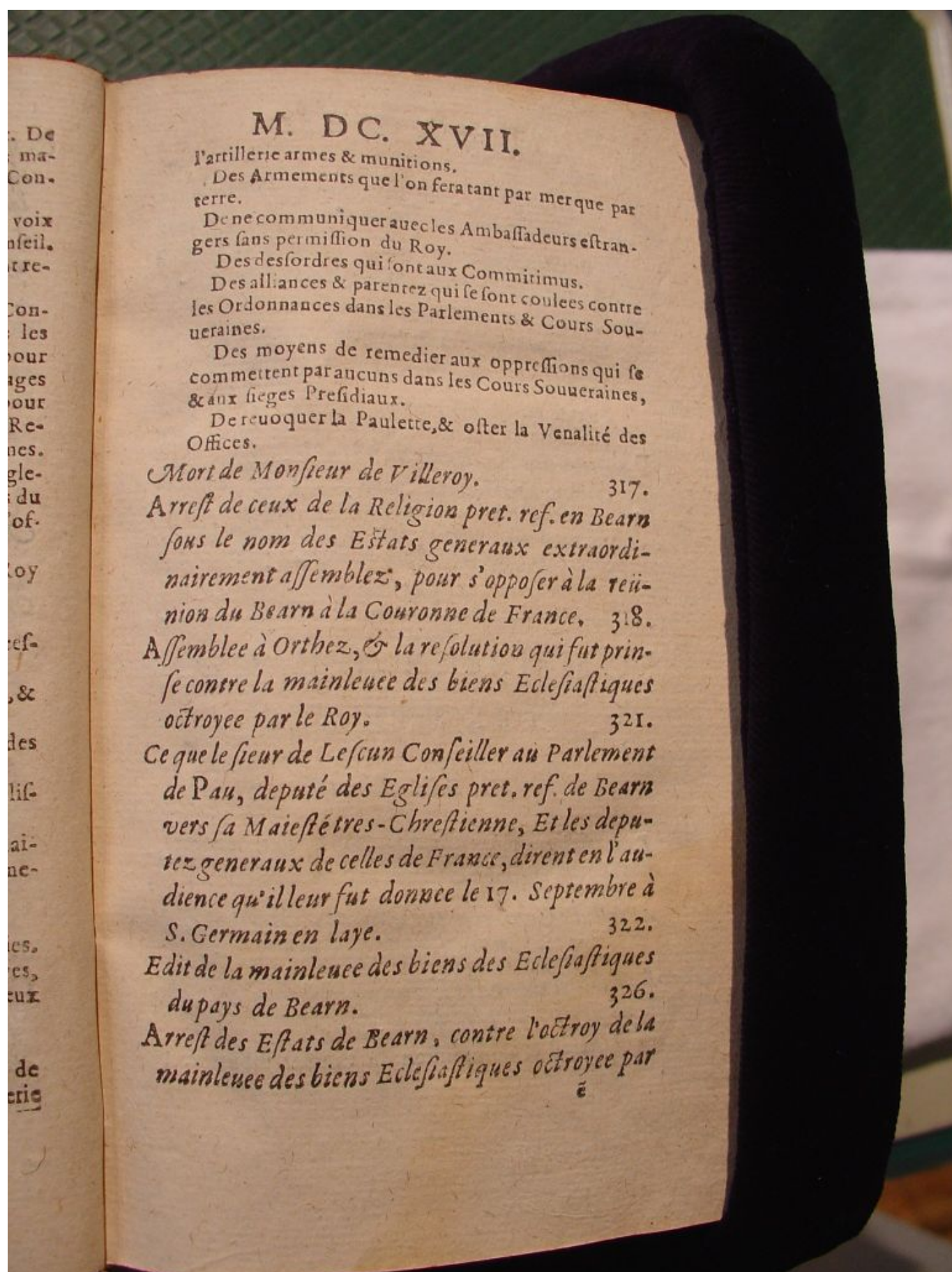
Des reserues des charges, offices & benefices.

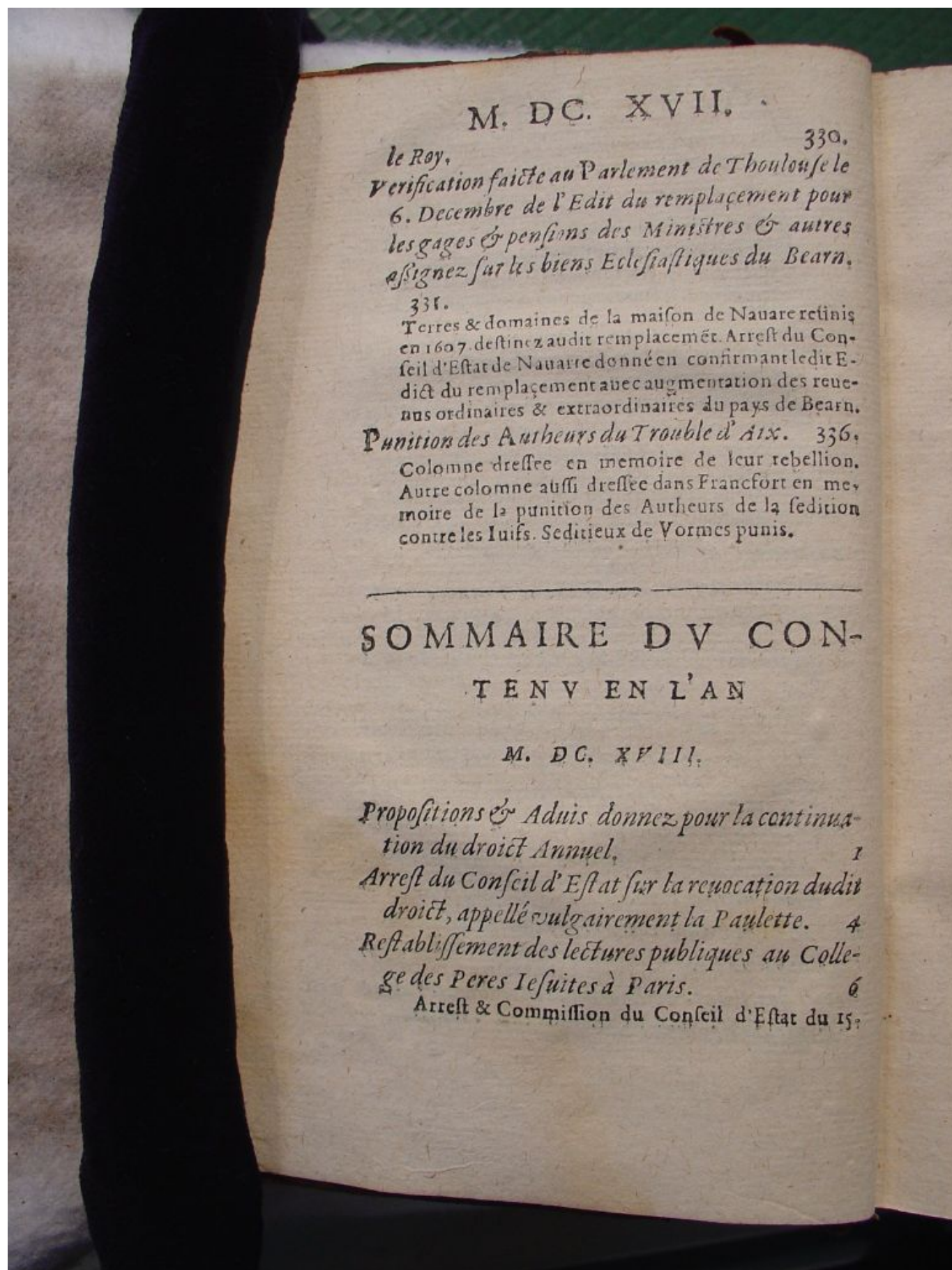
De renouquer toutes suruiuances & coadiutoreries.

Des moyes de restablir les Monasteres & Abbayes, & faire que les Abbez soient dorelnauant Religieux & non Commendataires.

Des Priorez ruraux simples.

De faire obseruer les Ordonnances sur le fait de l'artillerie





M. DC. XVIII.

Feurier 1618. Execution dudit reſtaſſement.

*Deux decrets, l'un de la Faculté de Theologie,
l'autre de la Faculté des Arts de l'Vniuerſité
de Paris.*

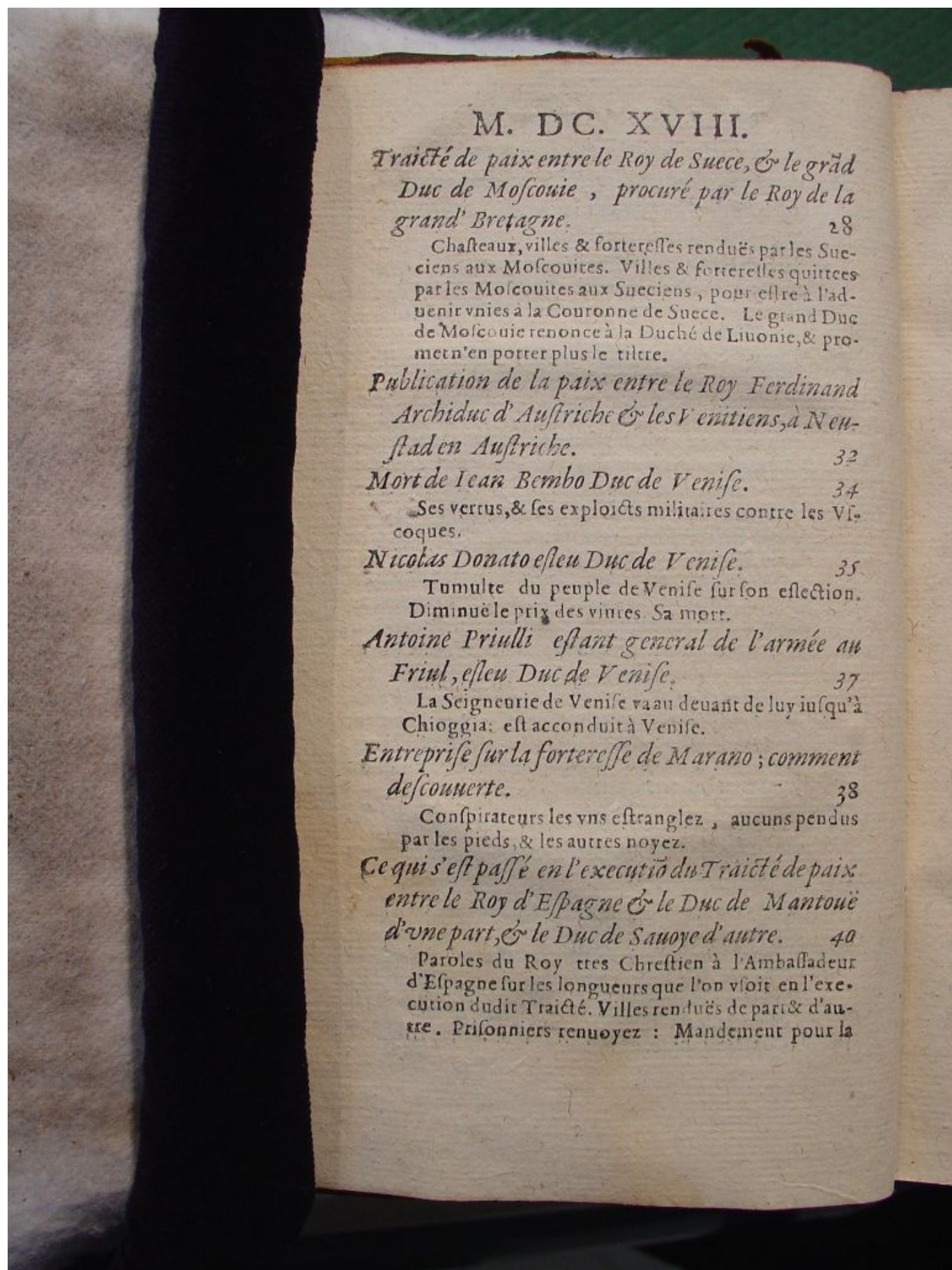
Arreſt du Conſeil d'Eſtat du 26. Avril 1618. par le-
quel tous Decrets contraires à l'Arreſt du reſtaſſi-
ſement des leçons publiques au College de Cler-
mont, ſont caſſez & reuoquez.

*De l'incendie de la grande ſale du Palais de Pa-
ris.*

De quelles perſonnes, & quand le feu commença
d'eſtre ven au hault de la ſale du Palais. De la peine
qu'on eut a y entrer dedans. Son grand comble
bruſlé à trois fois. Les Requeſtes de l'Hoſtel, & le
Grefſe, La premiere Chambre des Enqueſtes, le
Grefſe du Threſor, & le parquet des Huiffiers de la
Court bruſlez. Peur des priſonniers de la Concier-
gerie: changez de priſon. Feu au hault de la tour de
l'horloge du Palais. Diligence des Couureurs &
Charpentiers à couper le chemin au feu. Inuenti-
on prompte & gentille pour faire couler del'eau. Pour-
quoy on vſa de diligence à oſter les matieres bruſlees
& chaudes de deſſus les voutes de la ſalle du Palais.
Arreſt de la Cour de Parlement ſur le diuertiffement
faict au Palais pendant l'incendie, des ſacs, procez,
pieces, & regiſtres qui y eſtoient. Ce quel'on diſoit
d'où ce feu pourroit eſtre procedé.

*Grand accident de feu aduenu à Paris d'une fu-
zee jettée de l'Isle noſtre Dame ſur vn baſteau
du port au foing.*

Baſteaux de foing tous en feu paſſent ſous quatre
ponts, & ſans faire dommage ſe conſument en
l'eau: deux autres s'eſtans arreſtez ſous le pont au
Change, ſont tirez à mont l'eau à force d'hommes.
Sentence contre celuy qui auoit jetté la fuzée. Di-
uers accidents de feu aduenus à Delft, Vienne, &
Conſtantinople.



M. DC. XVIII.

Traicté de paix entre le Roy de Suece, & le grãd Duc de Moscouie, procuré par le Roy de la grand' Bretagne. 28

Chasteaux, villes & forteresses renduës par les Sueciens aux Moscouites. Villes & forterelles quintees par les Moscouites aux Sueciens, pour estre à l'advenir vnies à la Couronne de Suece. Le grand Duc de Moscouie renonce à la Duché de Liuonie, & promet n'en porter plus le tiltre.

Publication de la paix entre le Roy Ferdinand Archiduc d'Autriche & les Venitiens, à Neustaden Autriche. 32

Mort de Iean Bembo Duc de Venise. 34
Ses vertus, & ses exploits militaires contre les Vicoques.

Nicolas Donato esleu Duc de Venise. 35
Tumulte du peuple de Venise sur son eslection. Diminuë le prix des viues. Sa mort.

Antoine Priulli estant general de l'armée au Friul, esleu Duc de Venise. 37

La Seigneurie de Venise va au deuant de luy iusqu'à Chioggia: est acconduit à Venise.

Entreprise sur la forteresse de Marano; comment descouuerte. 38

Conspirateurs les vns estranglez, aucuns pendus par les pieds, & les autres noyez.

Ce qui s'est passé en l'exécution du Traicté de paix entre le Roy d'Espagne & le Duc de Mantouë d'une part, & le Duc de Sauoye d'autre. 40

Paroles du Roy tres Chrestien à l'Ambassadeur d'Espagne sur les longueurs que l'on vsoit en l'exécution dudit Traicté. Villes renduës de part & d'autre. Prisonniers renuoyez: Mandement pour la

M. DC. XV^{III}.

generale restitution des biens. Ce que l'on disoit du secours que les François auoient donné *Oportuné* au Duc de Sauoye, & des Ducatons faicts en Sauoye apres la surprisè du Marquisat de Saluces, où l'on auoit mis aussi ce mot d'*Oportuné*.

Le Prince Maurice va en Gueldres, où il oste du Senat de Nieuwegue ceux qui estoient de la secte Arminienne, & met leurs Ministres dehors.

Il en fait autant à Zutphen & à Campen, & au pays d'Oucryssel. Entre dans Arnhen d'où il fait sortir les soldats Attendants leuez par les Arminiens. 44

Mandement de Messieurs les Estats generaux pour la cassation des soldats Attendants. 47

Les Vltrajectins supplient le Prince Maurice de ne venir en leur ville de peur d'emotion. Aduis de Barnevelt aux Vltrajectins.

Mort du Prince & de la Princesse d'Orange. 47

Le Prince Maurice heritier de son frere aîné le Prince d'Orange.

Apologie de Barnevelt adressée à Messieurs des Estats d'Holande & Vest-frise. 49

Barnevelt appelé par les Contre-remonstrans, grâd Pensionnaire. Aduocat general d'Holande & Vest-frise. Enuoyé en Ambassade en Angleterre. Pourquoy il proposa de faire le Prince Maurice Gouverneur d'Holande & Vest-frise.

Le Comte de Leycestre Gouverneur des Prouinces Unies en 1586. Estat de Holande en 1586. Les Vltrajectins le donnent à la couronne d'Angleterre, suscitez par Reingoult & Paret. Ministres & Predicants prechent seditieusement contre Messieurs les Estats generaux. Reingoult banny des Prouinces Unies.

Barnevelt dissuade le Prince Maurice d'aller en

M. DC. XVIII.

Angleterre avec le Comte de Leycestre. Patrice
Etat des Prouinces Vnies durant le gouvernement
de ce Comte. Les Estats releuent l'autorité du Prin-
ce Maurice comme Gouverneur & Capitaine Gene-
ral d'Hollande, Zelande & Vtrecht. Dessein des
Anglois descouvert par Barnevelt, qui est couru par
le Comte de Leycestre pour estre emmené en An-
gleterre. Bruict assésuré que l'on vouloit emmener le
Prince Maurice, & quelques vns de Messieurs des
Estats en Angleterre, lequel s'arme pour resister
aux entreprises du Comte de Leycestre: dernière re-
traicte dudit Comte en Angleterre.

Ambassadeurs des Estats enuoyez vers la Royné
d'Angleterre pour luy proposer les difficultez de
faire la paix avec l'Espagnol.

Ce qu'a faict Barnevelt pour mettre l'autorité des
Estats au plus haut degré qu'il n'auoit oncques esté.
Les Estats le prient de cōtinuer la charge d'Aduocat
General d'Hollande avec augmentation de pension.
A esté 36. fois au camp en 16. années, & en quatre
Ambassades Royales, & faict esuanoïir toutes les
propositions de paix avec l'Espagnol.

Etat des Prouinces vnies lors que l'on commen-
ça à parler de paix ou trefue avec l'Espagnol en les
reconoissant pour Prouinces libres. Barnevelt ap-
pellé en l'Assemblée des Deputés pour traicter de
ladicte paix ou trefue: attaqué par Pasquils: reduict
le Traicté à vne loüable fin.

Barnevelt principal instrument d'auoir faict re-
couurer aux Prouinces vnies les places & villes bail-
lees pour gage à la Couronne d'Angleterre. L'Or-
donnance qu'il faict publier pour le reglement des
changes & cotratages. Responce à ce que l'on a es-
crit que Barnevelt estoit estranger en Hollande, es-
tant du pays d'Vtrecht. Sa Noblesse ancienne, tant
paternelle que maternelle.

Discours de la vie de Barnevelt. Ses estudes. Sa
foyance depuis 50. ans sur la Predestination. Son
affection enuers le Prince d'Orange. Sa resolution
de n'auoir iamais accointance avec les Espagnols. Se

M. DC. XVIII.

faict gendarme volontaire. Son mariage: est Sena-
teur à Rotterdam. Défenseur des droicts & de la li-
berté de la patrie. Les services qu'il a rendus aux
Princes d'Orange. Le mariage de ses enfans. Ce qu'il
a faict pour empêcher la diuision entre les Remon-
strans & Contre remonstrans.

Les diuisions entre les Eglises de Holande proue-
nuës d'un Decret Synodal. Procedures des Con-
tre-remonstrans en la tenuë de leurs assemblees ou
classes. Centures des Contre-remonstrans abolies
par ordonnance des Estats d'Holande. Barnevelt
presente la Remonstrance des Theologiens Armi-
niens ausdits Estats. Leur deliberation sur icelle de
laisser libre à vn chacun de croire ou enseigner l'une
& l'autre opinion.

Barnevelt obligé de soustenir l'autorité que Mes-
sieurs des Estats d'Holande ont sur les personnes &
biens Ecclesiastiques. Soubmet routes les actions
au iugement desdits sieurs des Estats. Prie qu'on
l'excuse, s'il ne peut endurer des calomnies sans y
respondre. Responce à ce que l'on dit qu'il a receu des
presens de l'Espagnol durant le traité de la Treue.
Roys, Princes & Seigneurs qui l'ont employé en di-
ueres occurrences. De cinq Ambassades Royales
où il a esté enuoyé, & l'utilité que les Prouinces
Vnies en ont receu. Vingt cinq millions prestez
aux Estats des Prouinces vnies par les Roys de Frâ-
ce & d'Angleterre, acquittez principalement par sa
conduite. Ce qu'il a faict pour remettre sus l'au-
thorité & la correspondance entre tous les ordres
des Prouinces vnies: entretenir les gens de guerre:
contraindre les comptables de rendre leurs comptes
de demy an en demy an: & faire augmenter les rece-
ptes & reuenus.

Responce de Barnevelt à ceux qui luy objectent
les richesses qu'il possède. Les profits qu'il a faicts
sur la vente de ses heritages, & la reuente de ses ac-
quests. Les peines qu'il a pris durât quatre ans pour
bastir la grande Compagnie des Indes Orientales.
Responce aux libelles intitulez, Discours necessaire,
à iij

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan